

Les pays africains entendent récupérer les impôts qui leur sont dus

- La transparence fiscale des pays africains progresse, selon le dernier rapport établi par le Forum mondial de l'OCDE.
- Depuis 2009, ceux-ci ont pu récupérer un peu plus d'un milliard d'euros d'impôts supplémentaires.

AFRIQUE

Richard Hiault
@RHIAULT

L'étau se resserre sur les paradis fiscaux, avec la fin du secret bancaire. Certains pays africains ont pu récupérer une partie des recettes d'impôts qui leur sont dues. Ces cinq dernières années, le Sénégal a ainsi procédé à un rappel sur divers impôts, notamment l'impôt sur les sociétés et les retenues à la source, pour un montant total d'un peu plus de 22 millions d'euros. Un résultat obtenu grâce à une demande d'assistance d'une juridiction basée... aux Caraïbes.

Depuis 2009, un peu plus de 1,2 milliard d'euros de recettes fiscales supplémentaires a pu être récupéré par les pays africains, souligne le rapport 2021 sur la transparence fiscale en Afrique publié mercredi. Certes, par rapport aux flux financiers illicites en provenance d'Afrique que l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE) a estimés entre 50 et 80 milliards de dollars par an, le montant paraît très faible. Mais tout ne peut se faire du jour au lendemain, indique la secrétaire générale du Forum mondial, Zayda Manatta (voir ci contre). Le mouvement vers une plus grande transparence est cependant enclenché.

Lancée en 2014 à Berlin, initialement pour trois ans, « Initiative

Lancée en 2014, « Initiative Afrique » vise à doter les pays africains de capacités de lutte contre l'évasion fiscale.

Prolongée une troisième fois pour une période s'étalant de 2021 à 2023, elle rassemble désormais 32 pays.

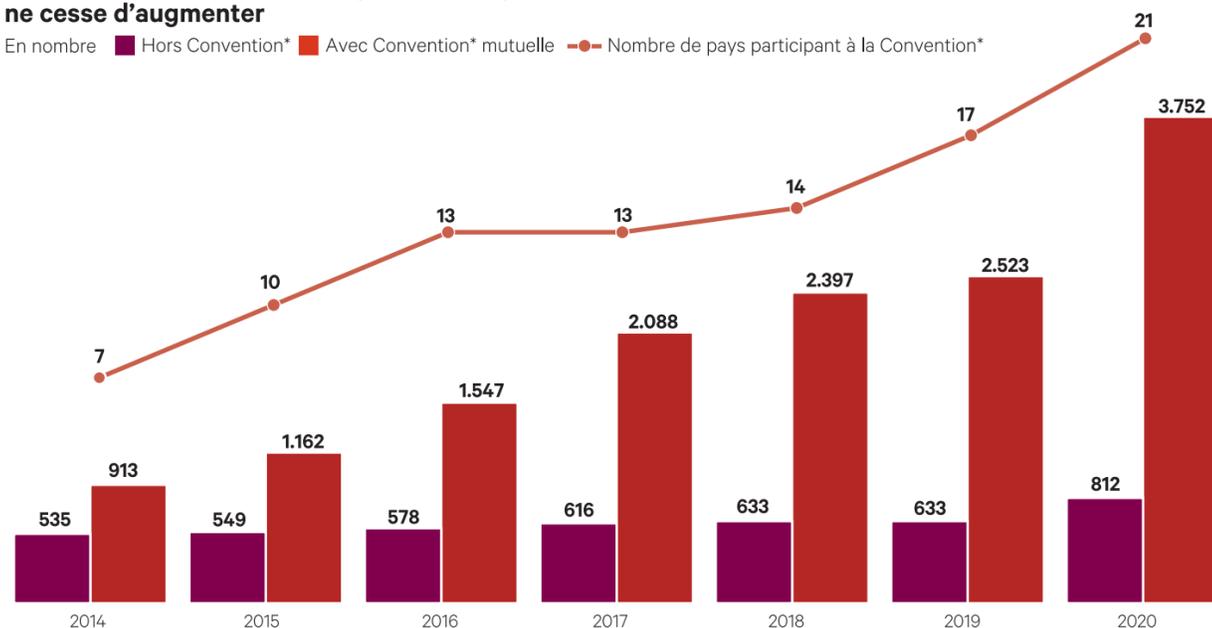
Afrique » vise à doter les pays du continent noir de capacités de lutte contre l'évasion fiscale. Elle vient d'être prolongée une troisième fois pour une période s'étalant de 2021 à 2023. Avec l'intégration, en 2020, du Mali au sein du Forum mondial sur la transparence et l'échange de renseignements à des fins fiscales de l'OCDE, « Initiative Afrique » rassemble désormais 32 pays. Aides techniques, formation de personnel administratif et sensibilisation du monde politique sont au programme.

Une Convention pour combattre la fraude

Premier enseignement du rapport, un nombre croissant de pays africains adhèrent à la Convention d'assistance administrative mutuelle en matière fiscale, élaborée notamment par l'OCDE pour combattre la fraude. Plus de 140 pays dans le monde l'ont signée et ratifiée. Pour le seul continent africain, 14 pays l'ont fait. Sept l'ont signée et s'apprentent à la ratifier pour la mettre en œuvre tandis que

Le nombre d'accords d'échange de renseignements fiscaux créés par les pays africains ne cesse d'augmenter

En nombre ■ Hors Convention* ■ Avec Convention* mutuelle —●— Nombre de pays participant à la Convention*



* Convention d'assistance administrative mutuelle en matière fiscale élaborée en 1988

« LES ECHOS » / SOURCE : OCDE

cinq autres (Angola, Madagascar, Lesotho, Rwanda et Tchad) se sont engagés à le faire. Six pays africains (Angola, Congo, Gambie, Sierra Leone, Zambie et Zimbabwe) non-membres de l'Initiative Afrique manquent encore à l'appel.

Deuxième enseignement, l'échange de renseignements à la demande ne cesse de progresser

sur le continent où le nombre d'accords bilatéraux régis par cette Convention a atteint le chiffre record de 3.752 contre moins de 1.000 en 2014. Parallèlement, le nombre de demandes d'échange de renseignements envoyées par les pays africains en 2020 a augmenté de plus de 21 % pour s'élever à 460 contre 38 en 2014.

L'échange automatique de renseignements appelé à devenir la norme mondiale progresse aussi. Le Nigeria a commencé à échanger en 2020, rejoignant ainsi le Ghana, Maurice, les Seychelles et l'Afrique du Sud. Le Maroc et le Kenya, quant à eux, se sont engagés à se lancer dans cette voie en 2022. Les efforts sont appelés à se poursuivre en

dépôt des perturbations engendrées par l'épidémie de Covid-19. L'assistance technique s'est intensifiée en 2020. Quinze pays africains bénéficient actuellement d'un programme d'accompagnement de la part du Forum mondial sur la transparence et l'échange de renseignements à des fins fiscales. ■

« Des progrès remarquables en matière de souveraineté fiscale »

Propos recueillis par R. H.

L'Afrique retrouve-t-elle une plus grande souveraineté fiscale ?

Face à des défis vraiment énormes, je dirais que l'Afrique a réalisé des progrès remarquables avec l'utilisation de plus en plus importante de l'échange d'informations à la demande à des fins fiscales. Un nombre croissant de pays s'engage dans cette voie. La transparence fiscale s'est aussi améliorée. Depuis 2009, ces progrès ont permis de récupérer plus de 1,2 milliard d'euros de recettes fiscales auprès de particuliers et d'entreprises.

Ce montant n'est-il pas dérisoire par rapport à l'importance des fuites illicites de capitaux dont souffre l'Afrique ?

Toute ne va pas se faire du jour au

ZAYDA MANATTA
Secrétaire générale
du Forum mondial
sur la transparence
fiscale de l'OCDE

lendemain. Aujourd'hui, les pays africains commencent à utiliser les outils à leur disposition comme l'échange d'informations à la demande. En 2002, nous ne recensons que 2.523 relations bilatérales d'échange de renseignements. En 2020, nous avons atteint le chiffre de 3.752 grâce au fait qu'un nombre croissant de pays africains ont rejoint la Convention d'assistance administrative mutuelle en matière fiscale. Aujourd'hui, 14 pays africains l'ont signée et ratifiée, ce qui permet sa mise en œuvre. Sept autres l'ont signée et devraient la ratifier prochaine-

ment. L'Angola, le Tchad, Madagascar, le Lesotho et le Rwanda sont dans un processus de signature. Bref, l'Afrique commence à bénéficier de résultats tangibles. L'année 2020 a enregistré 460 demandes de renseignement de la part des pays africains, un chiffre en progression de 21 % par rapport à l'année précédente.

L'Afrique manque-t-elle de personnel qualifié ?

Le programme Initiative Afrique destinée à libérer le potentiel de transparence fiscale et d'échange d'informations pour l'Afrique lancée en 2014 comporte deux piliers. Le premier est d'attirer l'attention politique sur les avantages de la transparence et de l'échange des renseignements ainsi rendus disponibles. Le second est de sensibiliser et de renforcer les capacités des administrations fiscales africaines

en matière d'échange de renseignements. En 2020, plus de 1.300 officiers ont été formés. Ce chiffre surpasse celui enregistré sur la période comprise entre 2015 et 2019. La situation évolue dans le bon sens.

Quels sont les travaux prioritaires du programme Initiative Afrique pour les prochaines années ?

Il importe de poursuivre la mobilisation au niveau politique et la formation du personnel. Dans le cadre d'Initiative Afrique, le forum mondial vient de lancer un programme pilote pour former des formateurs afin qu'ils puissent, à leur tour, transmettre leur savoir au niveau domestique. Entre autres, une boîte à outils portant sur l'établissement et le fonctionnement d'une unité d'échange d'informations, avec le concours

du Forum africain de l'administration fiscale, a été lancée l'année dernière. Ce programme aidera les pays africains à établir ou à améliorer le fonctionnement de leurs unités pour mieux lutter contre la fraude fiscale. Il existe aussi une initiative visant l'assistance entre les pays pour recouvrer des impôts qui ne leur ont pas été payés. ■

« Les pays africains commencent à utiliser les outils à leur disposition, comme l'échange d'informations à la demande. »

Emmanuel Macron en quête de réconciliation au Rwanda

AFRIQUE

Vingt-sept ans après le génocide des Tutsi, le président de la République se rend à Kigali pour renouer le dialogue.

Yves Bourdillon
@yvesbourdillon

Une visite pour se réconcilier. Le président français Emmanuel Macron se rend au Rwanda, jeudi et vendredi, vingt-sept ans après le génocide où 800.000 Tutsi et Hutus ont été massacrés par le régime soutenu alors bec et ongles par François Mitterrand. Mais « un espace politique s'est ouvert », estime-t-on à l'Élysée avec la publication fin

mars, saluée par le président rwandais, Paul Kagame, d'un rapport d'historiens coordonnés par Vincent Duclert concluant que le régime de l'ancien chef d'Etat avait eu une « responsabilité accablante ». Le régime rwandais exigeait depuis 1994 que Paris reconnaisse sa responsabilité. Cette question avait conduit à la rupture des relations diplomatiques entre les deux pays entre 2006 et 2009. Paul Kagame, qui dirigeait la rébellion tutsi ayant mis fin au génocide en juillet 1994, a estimé, lors d'une visite à Paris la semaine dernière, que ce rapport constituait un « pas en avant considérable » et que les deux pays avaient désormais l'opportunité de bâtir « une bonne relation ».

François Mitterrand et son cercle de conseillers proches ont soutenu « aveuglément » un régime raciste et violent, par défiance instinctive

envers les menées des Anglo-saxons en Afrique. Ils sont demeurés aveugles, malgré les avertissements de leur attaché militaire à Kigali, « face à la préparation du génocide ». Ils portent des « responsabilités lourdes et accablantes » dans la tragédie, conclut ce rapport, corroboré en avril par un autre commandité par Kigali à un cabinet d'avocats américain. Le rapport, qui parle de « dérive des institutions », « approche binaire » et « faillite intellectuelle des élites administratives et politiques », ne va toutefois pas jusqu'à qualifier le régime français de « complice » du génocide, mais le président rwandais a dit pouvoir s'en accommoder.

Signe de cette normalisation en cours, l'Élysée va nommer un ambassadeur à Kigali, où le poste est actuellement occupé par un simple chargé d'affaires. La visite du prési-

dent français, qui aura un entretien avec Paul Kagame, aura une « forte consonance mémorielle », souligne-t-on à l'Élysée, mais aussi économique. Le Rwanda, malgré sa taille

Depuis 1994, le régime rwandais exigeait que Paris reconnaisse sa responsabilité dans le génocide.

relativement réduite, puisque sa superficie ne dépasse pas celle d'une région française et sa population 12 millions d'habitants, est caractérisé par un bon climat des affaires.

Le Rwanda, pays de l'Afrique des grands lacs, est le seul du continent, avec l'île Maurice, à figurer parmi

les 50 premiers du classement mondial Doing Business. Depuis l'arrivée au pouvoir de Paul Kagame, en 2000, il a opéré un bond spectaculaire en termes d'indices de développement et bénéficié d'une croissance économique de 7 % par an, en misant sur les investissements étrangers et une réduction de la bureaucratie. Une entreprise peut y être créée en deux jours. Le revenu moyen a été multiplié par quatre depuis le génocide.

Les observateurs notent la quasi-absence de délinquance, le niveau très bas de corruption, sévèrement punie par la justice, ainsi que la prospérité des villes et les routes asphaltées. Un contexte pratiquement sans équivalent en Afrique. Derrière cette vitrine, toutefois, le niveau de vie demeure relativement bas dans ce pays peu industrialisé et dénué de ressources naturelles. Et le régime

s'avère semi-dictatorial avec une domination sans partage du Parlement, des médias et même des grandes entreprises par le parti au pouvoir, ou ses proches, sans compter son implication probable dans la disparition d'opposants, y compris à l'étranger. Paul Kagame a été réélu avec 98 % des voix en 2017. Le régime est en outre issu du Front patriotique rwandais (FPR) qui a aussi massacré des Hutus entre 1990 et 1994. Certains affirment que le FPR a eu une part de responsabilité dans le déclenchement du génocide.

Emmanuel Macron poursuivra son déplacement en Afrique du Sud vendredi et samedi, avec une attention toute particulière à la lutte contre la pandémie de Covid et ses conséquences. Il y rencontrera son homologue, le président Cyril Ramaphosa. ■